



## Aides aux Jeunes Pilotes

### *Conditions d'obtention d'une aide*

- Art.1** Les aides aux jeunes pilotes sont réservées aux membres de la C.E.E, licenciés à la F.F.P.L.U.M (Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé), âgés de 15 à 25 ans (25 moins un jour) et dont la formation a été dispensée par un instructeur agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile, adhérent à la F.F.P.L.U.M, dans une structure affiliée à la F.F.P.L.U.M.
- Art.2** L'aide sera délivrée uniquement aux demandeurs licenciés ayant suivi scrupuleusement la méthode d'obtention (jointe au dossier) définie par la F.F.P.L.U.M, tout dossier incomplet sera considéré comme nul.
- Art.3** Le montant de l'aide jeune pilote s'élève à 305 €.
- Art.4** Le montant de l'attribution peut-être révisé annuellement en fonction du budget de la commission jeunes de la F.F.P.L.U.M et après accord du Comité Directeur.
- Art.5** Les aides jeunes pilotes sont limitées à une ouverture de dossier à la fois et par an. Cependant il est possible d'obtenir une aide pour les autres classes après la clôture de la première demande, mais l'année suivante.
- Art.6** Pour les jeunes mineurs, une attestation parentale autorisant le jeune à suivre une formation de pilote ULM et précisant l'acceptation d'une subvention de 305 € à l'obtention du brevet, est à joindre obligatoirement à chaque dossier.
- Art.7** L'aide sera attribuée seulement si la formation a été complète. Les brevets obtenus par équivalence (exemple : BE Parapente → Paramoteur) ne seront pas pris en compte.
- Art.8** Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
- Art.9** Une prime de 152 € sera accordée aux jeunes brevetés en possession du B.I.A (Brevet d'Initiation Aéronautique) si obtenu avant la date de début de formation du brevet de pilote. Ainsi qu'une prime de 95 € pour une formation effectuée au sein d'une structure labellisée F.F.P.L.U.M.
- Art.10** La F.F.P.L.U.M se réserve le droit de modifier ces présentes conditions après avis du Comité Directeur.



## Aides aux jeunes

### METHODE D'OBTENTION DES AIDES JEUNES ACCORDEES PAR LA FFPLUM

La F.F.P.L.U.M. aide au financement des Brevets de Pilote suivant ces trois conditions :

- Avoir entre 15 et 25 ans (25 ans moins un jour) pour le brevet de pilote défini par la date d'obtention validé par la DGAC.
- Etre adhérent à la F.F.P.L.U.M. au début de la formation jusqu'à l'attribution du brevet
- Avoir une formation avec un Instructeur adhérent à la F.F.P.L.U.M. et actif au sein d'une structure affiliée ou agréée.

### Déroulement

Dès l'entrée en formation, l'instructeur doit OBLIGATOIREMENT faire ouvrir un dossier d'aide au jeune.

Ce dossier rempli, doit être renvoyé à la F.F.P.L.U.M. avec les documents demandés. Vous recevrez en retour un accusé réception d'ouverture de dossier, valable 1 an pour une aide au brevet de pilote.

**Si la formation n'a pu être effectuée dans la période impartie, sur demande elle pourra être renouvelée pour une durée variable, sur décision de la commission jeunes.**

Une fois le brevet obtenu, vous devez envoyer la demande de clôture de dossier et y joindre les documents demandés par la fédération.

Dans le cas où ce cheminement ne serait pas respecté, le dossier sera considéré comme nul et refusé.

**La F.F.P.L.U.M.**



A compléter par la Fédération

Dossier N° \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au \_\_\_\_\_

# Ouverture de dossier Aide Jeune pilote

## INSTRUCTEUR :

Nom  Prénom

Adresse

Code postal  Ville

Tél.  N° Licence F.F.P.L.U.M

N° Identification appareil de formation

N° brevet instructeur  Délivré le

Dernier renouvellement (-2 ans) le  par

## STRUCTURE DE FORMATION :

Nom

N° Affiliation F.F.P.L.U.M  N° Label F.F.P.L.U.M

Adresse

Code Postal  Ville

Nom du Responsable de la Structure

## ELEVE :

Nom  Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Tél.  Date de Naissance

N° de Licence F.F.P.L.U.M  Classe ULM

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Copie de la déclaration de début de formation faite à la DAC
- Copie Carte Identité
- Autorisation parentale pour mineur
- Copie du diplôme BIA (si obtenu)

Une fois le dossier envoyé, vous recevrez un accusé réception de la F.F.P.L.U.M

Toutes informations ou pièces manquantes entraîneront le refus du dossier.

Ce dossier est valable 1 an à compter de la date d'ouverture (cachet de la poste)

Nous soussignés, certifions avoir pris connaissance des conditions d'obtention d'aide auprès de la F.F.P.L.U.M, conditions que nous acceptons sans restriction.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'Instructeur.

Signature de l'élève.

Signature Responsable Structure



A compléter par la Fédération

Dossier N° \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

# Clôture de dossier Aide Jeune pilote

## INSTRUCTEUR :

Nom  Prénom

Adresse

Code postal  Ville

Tél.  N° Licence F.F.P.L.U.M

N° Identification appareil de formation

N° brevet instructeur  Délivré le

Dernier renouvellement (-2 ans) le  par

## STRUCTURE DE FORMATION :

Nom

N° Affiliation F.F.P.L.U.M  N° Label F.F.P.L.U.M

Adresse

Code Postal  Ville

Nom du Responsable de la Structure

## ELEVE :

Nom  Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Tél.  Date de Naissance

N° de Licence F.F.P.L.U.M  Classe ULM

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Copie du Brevet de Pilote
- Copie des brevets liés à des équivalences pour le théorique
- Copie de la facture acquittée de l'ensemble de la formation

**Toutes informations ou pièces manquantes entraîneront le refus du paiement de l'aide fédérale.**

*Nous soussignés, certifions avoir pris connaissance des conditions d'obtention d'aide auprès de la F.F.P.L.U.M, conditions que nous acceptons sans restriction.*

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'Instructeur.

Signature de l'élève.

Signature Responsable Structure